

Les frênes têtards en péril !

L'abattage massif des frênes têtards, qui a commencé dans le Marais, se propage à la Gâtine. C'est un vrai trésor de nos paysages bocagers qui se trouve ainsi très menacé à des fins très mercantiles.



Secondigny, vendredi 21 décembre. Sylvain Houller, Nicolas Cotrel, Samuel Fichet et Yannick Météau lancent un SOS à destination des possesseurs de frênes têtards.

Pierre GROUSSARD
courrier.ouest@cc-parthenay.fr

Qu'ils sont beaux tous ces arbres têtards de nos campagnes ! Parfois très âgés, ils font partie intégrante de notre patrimoine rural. Et pourtant, tous sont aujourd'hui en grand danger. Depuis quelque temps, des entreprises spécialisées démarchent des propriétaires pour leur acheter et abattre ces arbres, que les anciens ont plantés là il y a de nombreuses années. De nombreux amoureux des paysages ruraux et des associations s'inquiètent de ces interventions dont le nombre va croissant. Prom'haies Poitou-Charentes, Deux-Sèvres nature environnement (DSNE) et le Groupe ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) s'émeuvent devant ce spectacle désolant. « L'ampleur du phénomène est inquiétante », déplore Samuel Fichet, technicien forestier à

Prom'haies. Un phénomène qui, parti du Marais poitevin, prolifère et a tendance à gagner les zones bocagères de Gâtine. « Des entreprises spécialisées ont trouvé le moyen de valoriser les troncs de ces arbres », indiquent les associations. Elles exploitent ces troncs d'arbres, dans leur partie boursouflée, telle la loupée de certaines essences, afin d'assurer notamment le placage en bois de certaines berlines de luxe, en Allemagne.

« Le couteau sous la gorge pour assurer leur revenu »

Les entreprises spécialisées démarchent les agriculteurs et leur achètent à vil prix ces arbres plantés par leurs ancêtres. Contrairement aux végétaux de haute tige (appelés « futales » dans la région), qui restaient le bien inaliénable du propriétaire des terres, les têtes des têtards étaient exploitées par les fermiers. Les perches

taillées dans les têtes étaient utilisées comme bois de chauffage mais aussi pour confectionner des manches d'outils. Les feuilles permettaient d'affourager les animaux en période sèche. Ainsi, lors de la grande sécheresse de 1976, des éleveurs ont coupé des branches afin de donner du fourrage vert à leur bétail.

Source d'énergie renouvelable

Actuellement, non seulement ces arbres sont des éléments essentiels du paysage deux-sévrien, mais ils contribuent au biotope. Ils fournissent une source d'énergie renouvelable importante à l'heure où les énergies fossiles se raréfient et enrichissent. Ils abritent également une vie animale et végétale qu'on peine parfois à imaginer : nombreux insectes, rapaces nocturnes et diurnes, passereaux, mammifères tels les chauves-souris ou plus rares comme la genette, fougères et autres

plantes variées. Certes, ces arbres têtards sont des biens privés, et bien souvent les agriculteurs sont réduits à vendre ce patrimoine, « parce qu'ils ont le couteau sous la gorge pour assurer leur revenu ».

Aussi, que faire ? Outre la prise de conscience de la valeur que représente ce patrimoine, la solution passe sans doute par la valorisation de ce potentiel. Sylvain Houller, de Prom'haies pense à « une certification par une négociation avec la filière bois. Allons vers une gestion éco-responsable de cette ressource renouvelable que sont ces arbres têtards, tout comme les haies de notre paysage bocager ». Un appel est lancé par ces associations pour signaler toute coupe de ces têtards.

Contact : Prom'haies, Tél. 05 49 07 64 02 ; GODS, Tél. 05 49 09 24 49 ; DSNE, Tél. 05 49 73 37 36.

Déjà des massacres de têtards dans le Marais



Des élus, se sont mobilisés contre l'abattage « scandaleux » dans le Marais.

Dans notre édition du jeudi 29 novembre dernier nous évoquions des abattages scandaleux de frênes têtards dans la vallée du Mignon et de la Courance.

Plus de 100 billes de bois ont été comptabilisées par les élus et les techniciens. Cet abattage massif, réalisé dans une zone classée Natura 2000, faisait suite à un précédent abattage d'une quarantaine d'arbres effectué au mois d'août. À l'époque déjà, Sébastien Dugleux, vice-président du Conseil général en charge de l'environnement, ne

comprenait pas que « certains propriétaires crédules se fassent embobiner. Ils ne doivent pas oublier que ces arbres ont un rôle biologique, économique et paysager. Il faut les préserver au lieu de les vendre pour qu'ils terminent dans le tableau de bord de grosses berlines allemandes ».

Les anciens avaient planté ces arbres afin de les tailler tous les dix ou quinze ans pour en faire du bois de chauffage. Par ailleurs, ces arbres purifient l'eau et retiennent les berges des cours d'eau.